

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
 vendredi 13 mai 2016

10<sup>ème</sup> **Commission**  
 N° CP-2016-5-10-2

**Service instructeur**  
 DSOL - Service stratégie et ressources

**Service consulté**

**APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT  
 SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT 2016 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION**

Résumé : Par délibération du 4 mars 2016, la Commission Permanente a approuvé et autorisé la signature de conventions de subvention avec 7 associations dans le cadre de la mise en oeuvre de mesures d'accompagnement de type individuel. Au regard de la baisse du forfait mois/mesure de rémunération, il serait toutefois souhaitable d'accorder une compensation aux 6 associations historiques pour le premier semestre 2016. Par le présent rapport, il vous est dès lors proposé d'attribuer à ces 6 associations des subventions d'un montant global révisé de 323 443 € au titre des ASLL individuels et d'approuver l'avenant n°1 à la convention-type y afférant.

Le Département a lancé fin 2015 un appel à projets relatif aux accompagnements sociaux liés au logement individuel (ASLLi) et collectif (ASLLc).

7 associations ont été retenues pour ce qui concerne les ASLLi.

Les mesures d'accompagnement ont été réparties comme suit :

	<b>ACCES</b>	<b>ALEOS</b>	<b>APPUIS</b>	<b>ESPOIR</b>	<b>C. BINDER</b>	<b>APPONA</b>	<b>UDAF</b>	<b>TOTAL</b>
Nombre de mois mesures effectivement réalisées 2015	239	169	235	269	116	24	/	1052
%	<b>23%</b>	<b>16%</b>	<b>22%</b>	<b>26%</b>	<b>11%</b>	<b>2%</b>	/	100%
Nombre de mois mesures proposés au vote compte tenu de l'entrée de l'UDAF	179	127	176	201	87	18	264	<b>1052</b>
Montant de la subvention proposée au vote	39 559 €	28 067 €	38 896 €	44 421 €	19 227 €	3 978 €	58 344 €	<b>232 492 €</b>

Le montant par mois mesure était jusqu'au 31 décembre 2015 de 340 € en agglomération et de 490 € hors agglomération. Compte tenu du benchmarking réalisé et de la proposition tarifaire de l'UDAF, le prix mois mesure a été arrêté à 221 €.

Or, le 29 février 2016, les associations historiquement en charge des mesures d'ASLL ont sollicité le report de la mise en place du nouveau tarif de manière à redéployer certains postes et adapter leur organisation aux changements d'effectifs dans un délai acceptable.

Aussi, pour la période de janvier à juin 2016, il est proposé de maintenir le montant mois mesure pour les six associations concernées (hors UDAF) à hauteur de 340 € pour les mesures confiées dans les agglomérations où se tiennent leurs sièges et 490 € pour les mesures confiées hors agglomération. Ces dépenses auront lieu dans la limite des plafonds suivants :

	<b>ACCES</b>	<b>ALEOS</b>	<b>APPUIS</b>	<b>ESPOIR</b>	<b>C. BINDER</b>	<b>APPONA</b>	<b>TOTAL</b>
Nombre de mois mesures effectivement réalisées 2015	239	169	235	269	116	24	1052
Nombre de mois mesures votées 2016 (hors UDAF)	179	127	176	201	87	18	<b>788</b>
Nombre de mois mesures maximal pouvant être payé aux tarifs historiques entre janvier et juin (490 € maximum par mois)	93	102	126	147	78	9	<b>555</b>
<b>Montant de la subvention maximale proposé dans le cadre de l'avenant (490 € de janvier à juin + 221 € dès juillet)</b>	<b>64 576 €</b>	<b>55 505 €</b>	<b>72 790 €</b>	<b>83 964 €</b>	<b>40 209 €</b>	<b>6 399 €</b>	<b>323 443 €</b>

Soit un montant maximal de subventions de 323 443 € pour l'année 2016.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de rapporter la délibération n° CP-2016-2-10-1 du 4 mars 2016 en ce qui concerne les subventions aux associations ACCES, ALEOS, APPUIS, ESPOIR, C. BINDER et APPONA pour les Accompagnements Sociaux Liés au Logement Individuel ;

- d'approuver et d'autoriser le versement maximum, sur le budget du FSL, des subventions à ces associations, pour ce qui concerne les Accompagnements Sociaux Liés au Logement Individuel, pour un montant total de 323 443 € ;

- d'approuver le modèle d'avenant à la convention-type de partenariat et de soutien financier relative à l'Accompagnement Social Lié au Logement, joint en annexe ;

- de m'autoriser à signer les avenants aux conventions, conformément à ce modèle, avec les associations ACCES, ALEOS, APPUIS, ESPOIR, C. BINDER et APPONA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written in a cursive style.

---

Eric STRAUMANN